



6 juin 2026

EN L'HONNEUR DE SAINTE JEANNE D'ARC

« Un plan diabolique : Jeanne est emmenée à Rouen ! »

(8e partie)

Dès la capture de Jeanne, il fut vite clair ce que les Anglais comptaient faire d'elle. Jeanne n'était pas seulement une prisonnière de marque ; avec elle, la domination militaire anglaise en France avait pris fin. Ils savaient donc très bien ce qui avait causé leurs défaites. Selon eux, c'était une sorcière, une femme sous l'emprise du diable, qui avait provoqué ce revirement en leur défaveur.

Avec la défaite de Jeanne à Paris – telle qu'elle fut interprétée partout –, l'aura de son invincibilité avait disparu aux yeux des adversaires de la Pucelle. Sa capture devant Compiègne ne fit que le confirmer davantage. Moyennant une somme d'argent considérable, les Bourguignons livrèrent Jeanne au roi d'Angleterre. Ce que Jeanne avait redouté se produisit : elle était désormais entre les mains de ses ennemis.

On commença aussitôt à voir clairement comment les Anglais comptaient procéder. Il ne leur suffisait pas de traiter Jeanne comme une prisonnière de guerre : elle devait être condamnée comme sorcière par un tribunal ecclésiastique. Ils entendaient ainsi remettre en cause l'autorité du roi de France. Si l'Église condamnait la Pucelle pour sorcellerie et hérésie, alors tous ses exploits, y compris le couronnement du roi et les victoires des Français, auraient été accomplis avec l'aide du diable. Telle était leur intention.

Pour y parvenir, ils avaient toutefois besoin de la complicité de l'Église, car seul un tribunal ecclésiastique pouvait condamner Jeanne pour hérésie et sorcellerie.

Ils trouvèrent des ecclésiastiques complaisants, qui soit étaient de leur côté, soit voyaient d'un mauvais œil les événements surnaturels entourant la Pucelle d'Orléans. Une figure ecclésiastique se détache particulièrement : l'évêque de Beauvais. Il entretenait en effet des contacts avec les Anglais depuis longtemps. Lorsque le roi de France reprit le dessus, il s'enfuit à Rouen.

L'évêque Cauchon devint alors le principal instigateur chargé de mener à bien le procès ecclésiastique contre Jeanne. Qu'il ait été convaincu de faire ce qui était juste, qu'il ait

agi par ambition, qu'il ait espéré devenir archevêque de Rouen ou qu'il ait agi par conviction politique, nous laissons cela au jugement de Dieu.

Cependant, de graves violations de la loi apparurent au cours du procès ultérieur de Jeanne, ainsi que des menaces de violence à l'encontre des assesseurs du tribunal qui rendaient un témoignage favorable à Jeanne, ainsi que bien d'autres choses encore. Cauchon était au service du roi d'Angleterre qui finançait le procès contre Jeanne d'Arc. Il justifia sa prétention à devenir le procureur de Jeanne par le fait qu'elle avait été capturée dans son ancien diocèse de Beauvais, et obtint l'accord des responsables ecclésiastiques de Rouen pour cela.

Si nous nous penchons maintenant sur le procès de Rouen lui-même, nous sommes effrayés de voir comment, dès le début, les hiérarques ecclésiastiques ont été mis au service des plans politiques des Anglais selon un plan préétabli. Rappelons alors le procès de Jésus. Là aussi, il y eut une collaboration funeste entre l'autorité religieuse et le pouvoir étatique, même si, dans le cas de Jésus, ce sont les chefs religieux qui ont poussé à sa mort.

Qu'est-ce qui a poussé les juges choisis par l'évêque Cauchon à traiter Jeanne de la manière dont nous allons le découvrir plus en détail ? Ils ont contribué à livrer une sainte innocente à l'ignominie d'une mort par le feu, à la dépouiller de son honneur et à la renier comme hérétique et sorcière.

Cela visait également à jeter une ombre sur la grande œuvre de Dieu accomplie par la Pucelle d'Orléans. En ce sens, ce procès injuste constituait également une grave atteinte à l'honneur de l'Église et à celui de Dieu. Et ces hommes, considérés comme honorables au service de l'Église, devinrent les complices du Malin.

On pourrait objecter que tous les participants au procès n'en avaient pas conscience et que la plupart d'entre eux agissaient peut-être même de bonne foi. C'est possible, car même lors de la crucifixion du Fils de Dieu, Jésus s'écria : « *Père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font* » (Lc 23,34), et saint Pierre s'exprima de manière similaire lors de son sermon de la Pentecôte. Il convient toutefois d'examiner la question d'un point de vue spirituel et objectif.

Les Anglais mirent en œuvre un plan diabolique avec ce procès, trouvant des complices au sein du clergé. Pour comprendre la gravité et l'obscurité de ce qui allait se passer, il

faut se rappeler que Jeanne d'Arc agissait au nom de Dieu et que l'archange Michel et ses saints la guidaient concrètement dans ses actes. Son témoignage personnel de sainteté était par ailleurs attesté par de nombreuses personnes. Les juges avaient donc affaire à une sainte qui n'agissait que pour accomplir la volonté de Dieu. La condamner comme une sorcière et, par leur verdict, ouvrir la voie à son bûcher sur la place du marché de Rouen est une œuvre manifestement diabolique, en collaboration avec des hommes pour la plupart aveuglés et égarés.

Objectivement, le procès de la Pucelle d'Orléans et sa mort déshonorante constituent un crime terrible et cruel, à l'instar de la mort de Jésus sur la croix à Jérusalem. Seule la bonté et la miséricorde de Dieu peuvent intégrer un acte aussi terrible à son plan de salut.

La Pucelle se dirige désormais vers ce procès honteux. Alors qu'elle avait été traitée avec une relative clémence pendant sa captivité chez les Bourguignons, sa situation change lorsqu'elle est emmenée à Rouen par les Anglais, dans ce lieu qui leur semblait le plus sûr et où le roi d'Angleterre avait sa résidence principale en France.